Culture de l'anacarde et sécurité alimentaire dans le département de Bouaké (centre-nord de la Côte d'Ivoire)

Cashew cultivation and food security in the department of Bouaké (centre-nord of Côte d'Ivoire)

[1]SORO Dotieha Firmin et [2]YEO Namongo

Résumé :
Le département de Bouaké a longtemps fait office de bassins vivriers, et de réservoirs de mains d'œuvre en direction du Sud du pays, où les terres sont prioritairement affectées aux cultures industrielles. De plus en plus, avec l'engouement autour de la culture de l'anacarde dans le département de Bouaké, les cultures vivrières connaissent un recul et les inquiétudes concernant la sécurité alimentaire deviennent une préoccupation à laquelle le présent article s'intéresse.
L'objectif de cette recherche est d'analyser l'impact de la production de l'anacarde sur la sécurité alimentaire dans les terroirs de ce département. La méthodologie adoptée est principalement constituée d'enquêtes de terrain à travers des questionnaires adressés aux producteurs agricoles, ainsi qu'aux structures en charge du monde rural. Un échantillon de 385 paysans a été retenu à cette fin, dans 12 villages répartis équitablement selon la méthode du choix raisonné.
Les résultats révèlent que la production de l'anacarde est en expansion, pour des raisons pécuniaires (66%) et également du fait du choix limité de cultures pérennes à disposition des agriculteurs. Seulement (4%) des enquêtés pratiquent à la fois le teck et l'anacarde. Cet essor a favorisé la migration de retour (12%), et conféré de la valeur aux terres en friches (56%). Toutefois, l'on assiste à une marginalisation des cultures vivrières qui laisse entrevoir une insécurité alimentaire à l'horizon.

Mots clés : Département de Bouaké, nacardier, impacts socio-économiques, essor, sécurité alimentaire

Abstract:

The area of Bouaké has long served as a favourable food basin and a tank of manpower towards the south of the country conducive to a variety of industrial crops. Increasingly, with the craze around cashew cultivation, food crops are declining and concerns about food security are becoming a concern that this article addresses. In the region of Bouaké, the passion for cashew impacts on food safety which is a development issue. The objective of this survey is to scrutinize the impact of cashew production on food security within that area. The methodology used is chiefly built around field investigation through questionnaires addressed to agricultural producers as well as to structures responsible for the rural domain. A sample of 385 peasants was selected for this purpose, in 12 villages evenly distributed according to the reasoned choice method. The results reveal a growing production of cashew. This is due to pecuniary reasons (66%) and the narrowed choice of industrial speculations which can be cultivated. Moreover, only 4% of the participants grow both teak and cashew. This boom has encouraged return migration (12%) and given value to wasteland (56%). However, we are witnessing a marginalization of food crops that suggests food insecurity on the horizon.

Key words: Bouaké era Cashew, socio-economic impacts, expansion, food security,

Introduction

L'activité agricole joue un rôle primordial dans les économies primaires, qui sont caractéristiques des pays Ouest-africains, et singulièrement dans celle de la Côte d'Ivoire. Dans les années 1970-1980, l'objectif principal des politiques publiques en faveur de la zone de savanes de Côte d'Ivoire, était de réduire l'écart entre le niveau de revenus des ruraux de

cette zone, et celui des populations de la zone forestière. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de mettre en valeur les importantes ressources naturelles (terre, parcours) sous-exploitées afin d'y stabiliser la population rurale (OCDE, 2013, p. 49).

Les écarts de revenu des populations des deux grandes zones de Côte d'Ivoire subsistent, mais l'on observe pour la zone des savanes un dynamisme économique récent. Ce dynamisme est lié à l'accroissement, et à la diversification de la production agricole, ainsi qu'à un ralentissement de l'exode rural, dû en partie à l'essor de l'anacardier (A. BABO, 2002, p. 45).

La culture de l'anacardier en plein essor depuis une vingtaine d'année, et qui est devenue la principale culture de rente de la zone de savane a été plus que bénéfique pour les populations locales. En effet, cette culture a permis de reconsidérer et de redynamiser le rapport des populations locales à la terre dans cette région ; où l'économie est longtemps restée tributaire du vivrier.

Toutefois, à ce dynamisme économique correspondent des mutations dans le système de production, et une réorientation des superficies culturales vers l'économie de plantations en l'occurrence l'anacarde. Les avantages pécuniaires qui découlent de cette arboriculture fruitière, ont fini par exacerber les tensions autour de la terre, générant ainsi des conflits fonciers, et une relégation des cultures vivrières au second plan. Dans ce contexte de mutation agraire, se pose le problème de la sécurité alimentaire face à la progression de la culture d'anacardier dans le département de Bouaké. Il convient alors de se demander comment la culture de l'anacarde met-elle en péril la sécurité alimentaire dans le département de Bouaké ? Telle est la principale interrogation qui fonde cette étude.

Pour résoudre ce problème, il importe de s'interroger sur les préoccupations suivantes :

Quels sont les facteurs de l'essor de l'anacarde dans le département de Bouaké ?

Quelles sont les mutations socio-culturales de cet essor dans ce département ?

Quel est l'impact de ces mutations sur la sécurité alimentaire dans le département de Bouaké ?

1-Données et méthodes

La collecte de données a nécessité une enquête de terrain, puis l'élaboration d'un échantillon tant au niveau spatial qu'au niveau de la population.

1.1- L'enquête de terrain

Pour les besoins de l'enquête, le recours au questionnaire ainsi qu'au guide d'entretien, ont été d'un apport sans faille dans l'éclaircissement des interrogations, et des paramètres qui concourraient à la compréhension du phénomène étudié. Le questionnaire a été soumis aux agriculteurs, puis le guide d'entretien adressé aux structures en charge du monde rural

(ANADER, Direction Régionale de l'Agriculture). Elle s'est déroulée du 03 Juin au 29 Août 2019.

1.2- L'échantillon au niveau du cadre spatial

Dans l'incapacité de sillonner l'intégralité des villages constituant le département de Bouaké, nous avons jugé opportun de recourir à un échantillon. C'est donc assez logiquement que nous avons opté pour la méthode dite de choix raisonné. Il s'agit pour nous de choisir les localités à enquêter à partir de critères pertinents, qui décrivent leurs particularités.

D'abord, le choix de ces localités s'est fait selon la taille démographique des localités (choix des villages densément peuplés ou non). Nous avons choisi autant de villages beaucoup peuplés, que de villages peu peuplés.

Ensuite, nous avons jugé important de tenir compte des quatre points cardinaux, pour choisir les villages à enquêter. Ainsi, la structuration de l'espace d'étude a permis d'effectuer un choix optimum, afin d'assurer la représentativité géographique des terroirs du département de Bouaké. Ce procédé s'inscrit dans l'optique d'éviter de circonscrire notre étude dans un espace géographique limité, en réduisant du même coup les autres zones au mutisme.

Enfin, les évènements qui marquent le quotidien des agriculteurs nous ont interpellé. Il s'agit des conflits fonciers dont nous avons eu « vent », via les médias et surtout par nos amis. Outre cet aspect, la présence de cultures pérennes notamment celle relative aux plantes ligneuses, telle que l'importance de la production de l'anacarde a également été un facteur incitateur aux choix des localités à enquêter. Ainsi, nous avons choisi en fonction de tous ces critères, quatre villages dans la sous-préfecture de Bouaké, puis deux villages dans les autres sous-préfectures que compte le département de Bouaké. Nous avons alors douze (12) villages d'enquête comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Présentation des villages d'enquête

Département	Sous-préfecture dans laquelle le village enquêté est choisi	Nombre de villages par sous-préfecture	Nom des villages choisis par sous-préfecture
Bouaké	Bouaké	4	Kouassiblékro, Afounvassou, Kouakro, Allakro
	Bounda	2	Sokouamekro, Kouadianikro
	Brobo	2	Koffi-Koffikro, Attrokro
	Djebonoua	2	Adjekro, Lokassou
	Mamini	2	Bobokro, Fetekro
Total	5	12	

Source : Nos enquêtes, 2019

1.3- L'échantillon au niveau de la population

Pour déterminer l'échantillon représentatif des agriculteurs du département de Bouaké, dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé les données de populations du Recensement Général de Population et de l'Habitat de 2014, émanant de l'Institut National de la Statistique. Pour déterminer le nombre d'agriculteurs représentatifs à enquêter nous avons utilisé la formule suivante:

$$\mathbf{n = \frac{Z^2 (PQ) N}{[e^2 (N-1) + Z^2(PQ)]}}$$

- n = Taille de l'échantillon ;
- N = Taille de la population mère ;
- Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ;
- e = Marge d'erreur ;
- P = Proportion de ménage supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variant entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50% (0,5) ;
- Q = 1 – P.

Application de la formule :

Si on présume que P = 0,50 donc Q = 0,50 ; Á un niveau de confiance de 95%, Z= 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05.

$$n = \frac{(1,96)^2(0,5)(0,5) \times 680694}{(0,05)^2(51\,465 - 1) + (1,96)^2(0,05)(0,05)}$$

$$\mathbf{n = 385}$$

L'échantillon de 385 individus a ainsi été reparti, selon la proportion des groupes linguistiques issue du recensement de la population de 2014. Ce sont : les Akan (37,5%), Krou (1,2%), Mandé-nord (30,7%), Mandé-sud (1,3%), Voltaïque (15,3%), Non ivoirien (13%), Non spécifié (1%).

Ayant obtenu la proportion de chaque famille linguistique, nous avons jugé opportun de la mettre en adéquation avec notre échantillon représentatif qui est de 385 personnes afin d'obtenir des réponses qui traduisent la réalité du terrain. Le nombre de personnes à enquêter selon la proportion des familles linguistiques a été obtenu selon le calcul ci-dessous, puis transcrit dans le tableau 3 ci-après.

Exemple 2 : calcul du nombre de personnes à interroger chez les Akan qui représentent 37,5 % de la population du département de Bouaké.

100 % ⟶ 385
37,5 ⟶ X

$$X = \frac{385 \times 37{,}5}{100}$$

X = 144

Le nombre d'individus à enquêter chez les Akan est donc de 144 (cent quarante-quatre). Les autres résultats ont été conférés dans le tableau 2 ci- après

Tableau 2 : Agriculteurs à interroger selon le groupe linguistique

Groupe ethnique	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs à enquêter par groupe ethnique
Akan	255 569	37.5	144
Krou	8 247	1.2	5
Mandé du Nord	208 906	30.7	118
Mandé du Sud	8 882	1.3	5
Voltaïque (Gur)	103 893	15.3	59
Non Ivoirien	88 053	13	50
Non spécifié	7 144	1	4
Total	680 694	100	385

Source : INS 2014, nos enquêtes, 2019

L'échantillon représentatif de la population pour notre étude dans le département de Bouaké est de 385 individus. Pour une question de cohérence, nous avons jugé raisonnable d'effectuer nos enquêtes proportionnellement à la population de chaque village choisi. Ainsi, notre échantillon de 385 individus a été fragmenté de sorte à connaitre avec précision, le nombre de personnes à interroger par village, dans chaque groupe ethnique. Cette stratification de l'échantillon s'est faite en tenant compte d'une part, de la proportion de chaque groupe ethnique, et d'autre part de la population de chaque village à enquêter.

Exemple 3: la détermination du nombre de personne à interroger à Kouassiblékro à partir de la somme des populations des villages à enquêter (8909), de l'échantillon représentatif (385), et de la population du village de Kouassiblékro qui est de 1538 individus sera :

8909 ⟶ 385
1538 ⟶ x

$$X = \frac{1538 \times 385}{8909}$$

X = 66

Le nombre de personne à interroger à Kouassiblékro est donc de 66 individus. La somme d'individus à enquêter par village est consignée dans le tableau 3 ci- après

Tableau 3 : Le nombre de personne à interroger par village

Village	Effectif	Effectif à enquêter par village
Kouassiblékro	1538	66
Afounvassou	842	36
Kouakro	516	22
Allakro	574	25
Sokouamékro	569	25
Kouadianikro	1082	47
Koffi-Koffikro	509	22
Attrokro	508	22
Adjekro	726	31
Lokassou	713	31
Bobokro	811	35
Fetekro	521	23
Total	8909	385

Source : INS 2014, nos enquêtes, 2019

Ayant obtenu le nombre exact d'individus à interroger par village, la finalité de cette étude repose avant tout sur une collecte des données reflétant la représentativité de chaque famille linguistique présente dans le département de Bouaké. Dans cette optique, nous avons procédé à une distribution de notre échantillon de 385 individus afin de connaitre avec précision le nombre de personnes à interroger par village suivant le groupe ethnique. Cette distribution s'est faite en tenant compte du nombre total de personnes à interroger par famille linguistique, puis de l'effectif de personne à interroger par village. Ainsi, le nombre de personnes à interroger suivant le groupe ethnique par village a été obtenu comme suit.

Exemple du village de kouassiblékro

Nombre d'akan à interroger

385 ⟶ 144 Akans

66 ⟶ x Akan

$$X = \frac{144 \times 66}{385}$$

X = 25

Nombre de Voltaïque à interroger

385 ⟶ 59 Voltaïques

66 ⟶ x Voltaïque

$$x = \frac{59 \times 66}{385}$$

x = 10

De ce qui précède, il convient donc que le nombre d'Akan à interroger à Kouassiblékro est de 28 individus contre 10 individus pour ce qui est des voltaïques.

L'ensemble des résultats relatifs aux individus à interroger dans le département de Bouaké a été transcrit dans le tableau 4.

Tableau 4 : La répartition des individus à enquêter par village selon la famille linguistique

Village	Effectif	Individus à enquêter par famille linguistique							
		Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïque (Gur)	Non Ivoirien	Non spécifié	Total
Kouassiblékro	1538	25	1	19	1	10	9	1	66
Afounvassou	842	13	1	10	1	5	5	1	36
Kouakro	516	8	0	7	0	4	3	0	22
Allakro	574	9	0	9	0	4	3	0	25
Sokouamékro	569	9	0	9	0	4	3	0	25
Kouadianikro	1082	18	1	14	1	6	6	1	47
Koffi-Koffikro	509	8	0	7	0	4	3	0	22
Attrokro	508	8	0	7	0	4	3	0	22
Adjekro	726	12	1	9	1	4	4	0	31
Lokassou	713	12	0	9	0	6	4	0	31
Bobokro	811	13	1	11	1	4	4	1	35
Fetekro	521	9	0	7	0	4	3	0	23
Total	8909	144	5	118	5	59	50	4	385

Source : INS 2014, nos enquêtes, 2019

Le tableau 4 met en exergue, l'effectif de paysans à interroger par village, suivant la famille linguistique. Ainsi, l'échantillon de 385 paysans à enquêter se compose comme suit : 144 Akan, 5 Krou, 118 Mandé-nord, 5 Mandé-sud, 59 Voltaïques, 50 non ivoirien et 4 individus dont la famille linguistique n'est point mentionnée. A titre illustratif, le nombre d'individus à interroger à Kouassiblékro est de 66 paysans. Les localités à enquêter sont matérialisées à travers la figure 1.

Figure 1: La présentation des localités enquêtées

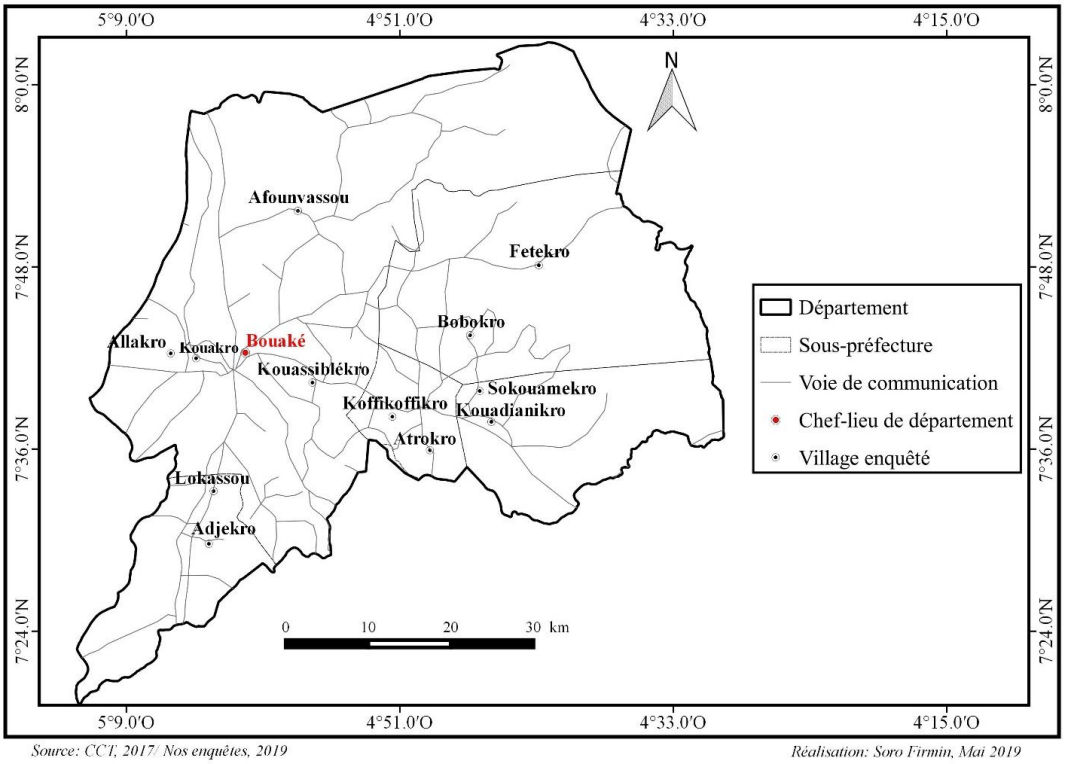

La carte montre la situation géographique des villages enquêtés dans le département de Bouaké.

2. Résultats et analyse

2.1- Les facteurs explicatifs de l'essor de l'anacarde dans le département de Bouaké

2.1.1- Un choix limité de culture pérenne pour les populations du département de Bouaké

Le département de Bouaké se prête avec aisance, à la pratique d'activité agricole de divers types. Du maraîchage en passant au vivrier, tout y passe. C'est une zone qui a bonne réputation auprès des populations locales, pour l'excellente qualité de ses ignames, notamment la variété « *Kponan* ».

Pour autant, cet attribut ne saurait en aucun cas occulté, la face moins glorieuse de cet espace pour ce qui est des cultures pérennes. En fait, à l'opposé de la zone savanicole, les agriculteurs de la zone forestière disposent d'une gamme variée de cultures pérennes qui s'offrent à eux. Au cacao qui fait la fierté de la Côte d'Ivoire sur l'échiquier international, se joignent d'autres cultures telles que ceux du café, du palmier à huile, et de l'hévéa.

Toutefois, les efforts consentis par la Société de Développement de Forêt (Sodefor), en vue de faire du teck, une culture à part entière se sont avérés déterminants. La promotion de cette plante à travers des slogans comme « *Qui sème du teck, récolte des millions* », a encourager son adoption par de nombreux paysans si l'on se réfère à la figure 2.

Figure 2 : Types de cultures pérennes pratiquées dans le département de Bouaké

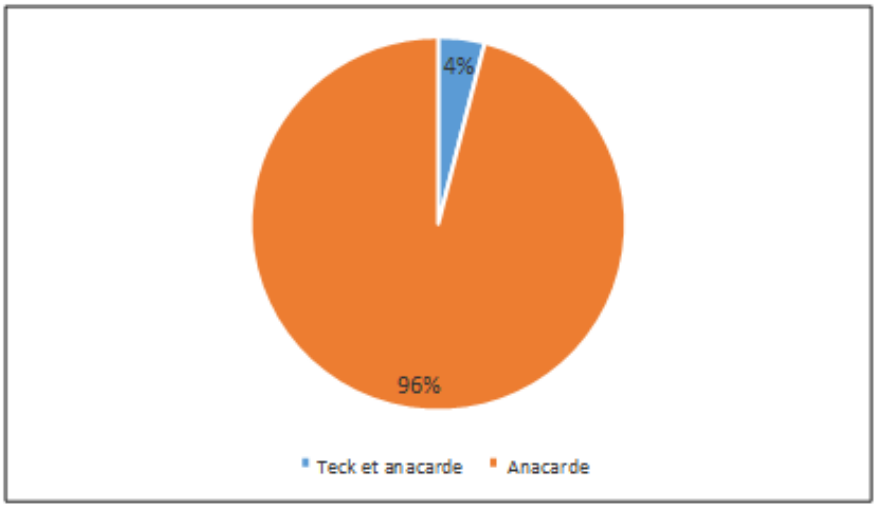

Source : Nos enquêtes, 2019

L'analyse de cette figure laisse transparaître, que l'anacarde représente la principale et l'unique culture pérenne pour 96% des paysans interrogés. La primauté de l'anacarde chez les paysans se justifie par le fait que l'anacardier permet de rentabiliser son investissement rien qu'en trois ans de culture. Ce qui n'est pas le cas pour le teck, qui met vingt-cinq ans avant

d'arriver à maturité et ainsi fournir des revenus substantiels. Cette proportion élevée d'agriculteurs qui ne pratiquent rien qu'une seule culture pérenne, traduit à elle seule le manque d'alternative qui se présente aux agriculteurs du département de Bouaké.

Aussi, le problème de terre se posant avec acuité, les agriculteurs ne disposant pas d'une grande réserve foncière ne pratiquent pas la sylviculture, compte tenu de la quête rapide de numéraire qui prévaut, et que seul l'anacardier fournit sans faille annuellement.

Enfin, seul 4% d'agriculteurs s'adonnent à la fois à la culture du teck, et à celle de l'anacardier.

2.1.2- L'anacarde : une culture garante de l'émancipation des individus

Les effets conjugués de certains indices sociaux, ont fini par avoir raison de certains citoyens. Dans le département de Bouaké, il n'est pas rare de voir des personnes exerçant des activités professionnelles en ville, notamment à Bouaké mettre en valeur des lopins de terre dans le milieu rural. Cela résulte du fait d'un ensemble de stratagèmes, visant à arrondir ses fins de mois. Les cultures développées sont le plus souvent dominées par les cultures vivrières, notamment les tubercules tels que l'igname qui est la plus prisée. Ensuite vient le manioc qui est connu pour sa grande résistance, lorsque les conditions climatiques sont défavorables à l'igname, particulièrement pendant l'harmattan qui sévit de novembre à février.

Avec l'avènement de la noix de cajou, un pallier a été franchi dans la recherche et l'amélioration des conditions de vie. Cela est relatif aux personnes disposant d'un droit de propriété sur une terre dans le milieu rural qui plantent les arbres fruitiers, afin de s'assurer une bonne retraite le moment venu.

Aussi, d'après les informations recueillies auprès des individus enquêtés, des membres de la fratrie exerçant des professions salariées (soit 2,9%), s'adonnent également à cette culture. La tactique employée reste le métayage. L'idée est de se servir des ressources mensuelles dont ils disposent, afin de développer cette arboriculture. Cela passe assez aisément en finançant la réalisation des différentes tâches relatives à la création, puis à l'entretien du verger, dont la supervision est confiée aux parents vivant en milieu rural. C'est en réalité un système profitable à l'ensemble des parties en présence.

Les principaux motifs exhortant à la pratique de la cajouculture, sont mis en relief par la figure 3.

Figure 3 : Les motifs évoqués pour la pratique de la cajouculture

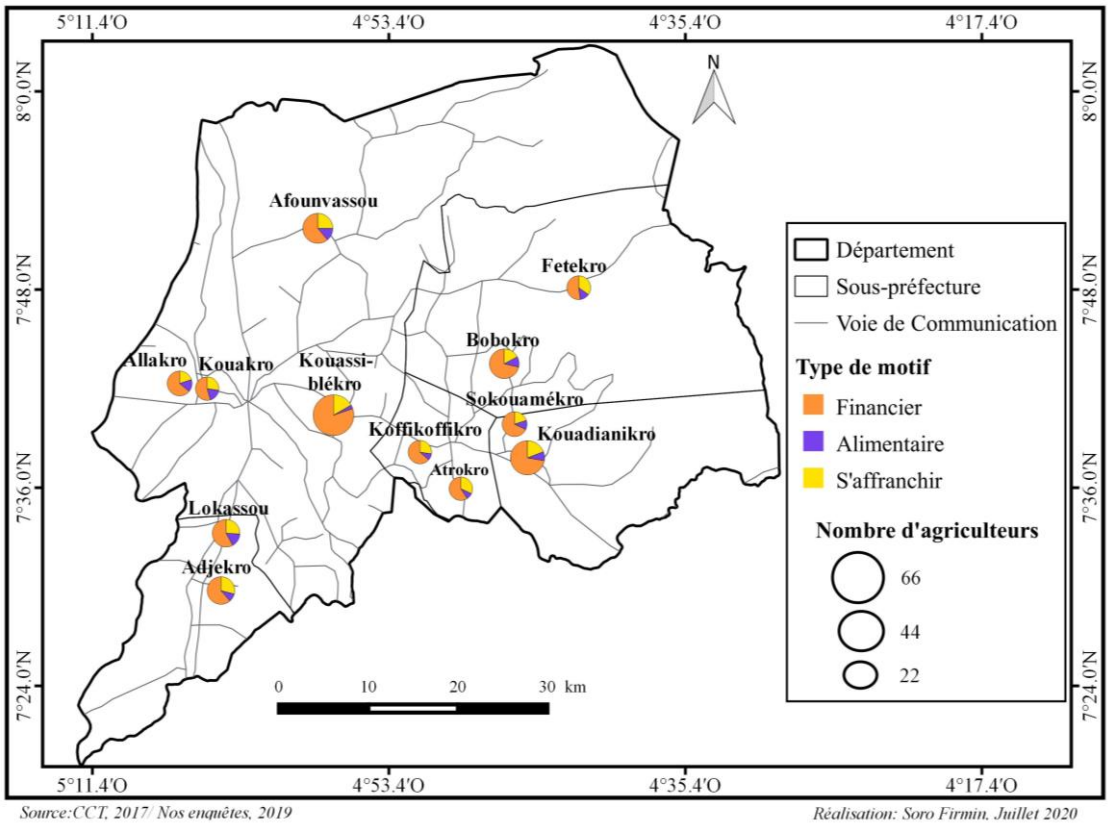

La figure ci-dessus fait ressortir le contraste des types de motif évoqué, pour la pratique de la cajouculture d'une localité à l'autre. Ainsi, à première vue, les raisons financières semblent prendre le pas sur l'affranchissement et le mobile alimentaire dans l'ensemble des villages enquêtés. Cela pourrait s'expliquer par les potentialités offertes par les cultures pérennes telles que l'anacarde, vue les nombreux paysans qui s'y adonnent.

L'autre explication réside dans le fait que, les agriculteurs produisent essentiellement pour vendre la production. Dans ce cas de figure, les spéculations concernées telles que le manioc, le maïs et l'igname sont surtout produits pour la consommation.

La volonté de s'assurer les ressources nécessaires à son alimentation, ainsi qu'à mettre sa famille en état de sécurité alimentaire, est minoritaire dans l'ensemble des villages sillonnés. L'explication qui en découle est que culturellement, les autochtones du département de Bouaké ont une habitude alimentaire fondée sur l'igname. De ce fait, tout est mis en œuvre afin de s'en prémunir. Cependant, lorsque les stocks d'igname viennent à manquer, la soudure est assurée avec les ressources issues de la vente des noix de cajou.

L'affranchissement est le mobile qui incite bon nombre de célibataires, à la pratique de la cajouculture dans les villages enquêtés. L'idée étant de profiter des revenus substantiels qui

sont procurés par l'anacarde, et ainsi se réalisé. La figure 4 traduit les opinions exprimées par les agriculteurs en tenant compte de leur différent groupe linguistique.

Figure 4 : Motif des cajouculteurs selon le groupe linguistique

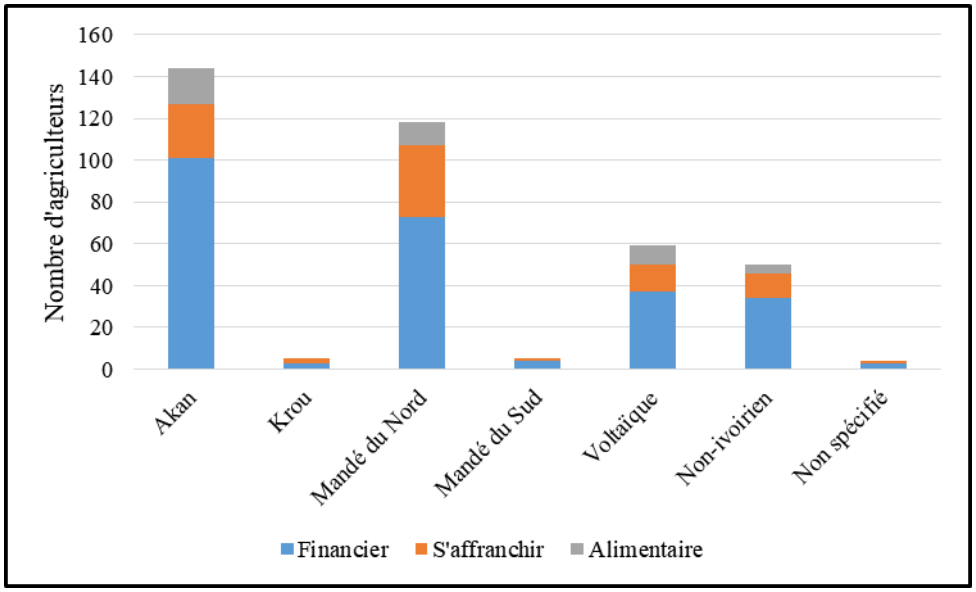

Source : Nos enquêtes, 2019

De l'analyse de la figure 4, il ressort que la préoccupation pécuniaire est l'élément fondamental qui oriente les agriculteurs vers la culture de l'anacarde. Suivant les groupes linguistiques, les akans sont les plus nombreux à s'être prononcés en faveur de ce critère. L'explication qui en découle est liée au fait qu'ils sont les autochtones de la région. Ainsi, ils disposent des terres qu'ils peuvent affecter à la cajouculture pour améliorer leur condition sociale. Par contre, pour ce qui est de l'affranchissement, les mandés-nord sont en tête des opinions recueillies. Ce mobile est le plus évoqué, dans ce groupe linguistique, car c'est une société fortement islamisée. De ce fait, le mariage est fortement préconisé à partir de 21 ans. La culture de l'anacarde permet donc à ces individus d'assurer leur émancipation.

2.2- les mutations socio-culturales de l'essor de l'anacarde dans le département de Bouaké

2.2.1- L'anacardier : Un rempart contre le chômage incitant au retour à la terre

Le chômage peut être défini comme l'état d'une personne souhaitant travailler et qui est à la recherche d'un emploi. En 1982, le Bureau International du Travail (BIT) a défini le chômeur comme une personne en âge de travailler, âgé de 15 ans ou plus qui est sans travail, et qui en recherche activement.

L'école ne garantit plus l'accès à l'emploi ; et le chômage devient de plus en plus important dans la population locale.

N'ayant d'autres alternatives face à un marché aussi hermétique qu'est celui de l'emploi, et vu les difficultés auxquelles ces personnes doivent faire face, elles n'ont d'autres recours que de retourner dans le milieu rural, afin de s'investir dans l'agriculture.

Toutefois, ce retour est mal vu depuis quelques années, du fait du morcellement des exploitations qui le plus souvent s'opère sans leur part. Cela s'explique par leur longue absence liée à leur aspiration à intégrer la ville (Nos enquêtes, 2019). Le tableau 5 ci-après met en évidence, les individus s'étant résolus à exercer des activités de type agricole après la survenue d'une déconvenue dans leur entreprise.

Tableau 5 : La typologie des cajouculteurs du département de Bouaké

Village	Typologie d'agriculteurs		Total
	Agriculteur par vocation	Agriculteur par circonstance	
Afounvassou	29	7	36
Fetekro	18	5	23
Bobokro	31	4	35
Kouassiblékro	59	7	66
Sokouamékro	22	3	25
Koffi-Koffikro	19	3	22
Kouadianikro	42	5	47
Attrokro	21	1	22
Allakro	21	4	25
Kouakro	19	3	22
Lokassou	27	4	31
Adjekro	29	2	31
Total	337	48	385
Proportion (%)	88	12	100

Source : Nos enquêtes, 2019

L'analyse de ce tableau laisse entrevoir une pratique des activités agricoles suivant le bon-vouloir des individus, ou par la synergie de plusieurs facteurs. 88% des individus enquêtés exercent cette activité par vocation. Ce positionnement est la résultante de plusieurs facteurs dont la volonté d'assurer la relève des géniteurs, qui après nombre d'année passé à s'échiner à la tâche, se retrouvent contraint par l'âge à ranger le fourbi. De même, la persuasion des individus, sur les biens fondés de la pratique de la cajouculture, en termes de responsabilisation dans la société est un facteur incitateur.

Aussi, dans cette catégorie, certains agriculteurs semblaient prédestinés à l'exercice des activités agricoles. L'histoire relatée par ces individus épouse très clairement cette constatation. En fait, n'ayant bénéficié d'aucune formation professionnelle, et rompus aux techniques agricoles grâce à l'expérience accumulée au fil du temps, c'est assez naturellement que leur choix s'y porte.

D'autre part, les individus ayant opté pour l'activité agricole suite à certains évènements survenus dans le courant de leur existence, ont une proportion de 12%. Dans cette situation figurent les déscolarisés, les diplômés sans emplois, et surtout les individus qui exercent des activités agricoles afin d'arrondir leur fin de mois. La figure 5 se veut le récapitulatif des choix qui dictent la pratique de la cajouculture dans le département de Bouaké.

Figure 5 : Typologie des agriculteurs du département de Bouaké

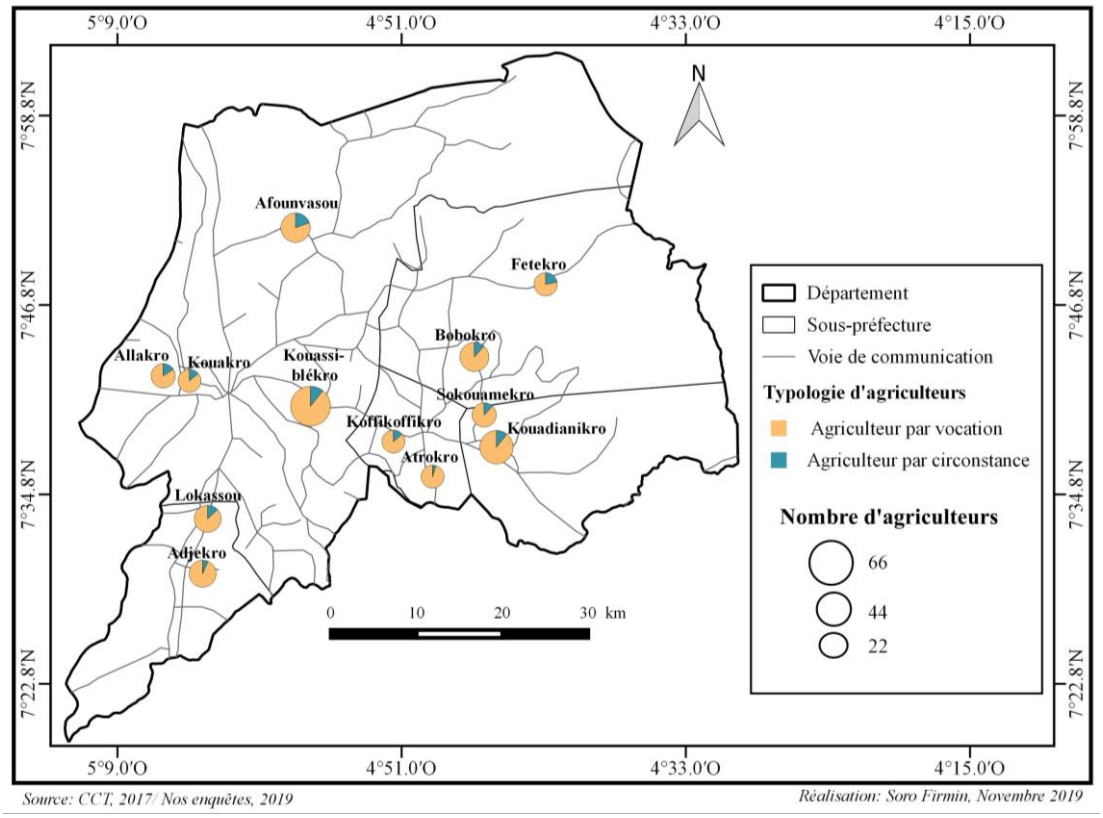

Une lecture de la figure 5 laisse paraître deux types de cajouculteur. Les agriculteurs par vocation et ceux qui le sont par circonstance. De prime abord, les plus faibles volumes d'agriculteurs par circonstance sont enregistrés à Adjekro et à Atrokro. Par contre, Kouassiblékro, situé en plein centre et Afounvasou possèdent le plus gros effectif d'agriculteurs par circonstance. Dans l'ensemble des villages enquêtés, les individus étant à la base des cultivateurs d'anacarde sont les plus nombreux. La prééminence des agriculteurs par vocation est un état de fait, en ce sens que l'emploi de la main d'œuvre salariée revient cher en fin de saison. C'est donc en conséquence de cause que les agriculteurs ont recours à leur progéniture comme main d'œuvre, ouvrant ainsi un cycle qui se perpétue de génération en génération.

2.2.2- Des terres en jachère qui retrouvent un second souffle

L'agriculture est une activité qui occupe une part importante de la population en Côte d'Ivoire. Cette activité évolue depuis bon nombre d'années sur de solides jalons. Elle met à contribution les gestionnaires fonciers dans leur rôle qui consiste à assurer l'accès à la terre à leur sujet.

Toutefois, cette organisation efficace des ruraux, qui a pour principal pilier les chefs lignagers, autour desquels gravitent leurs sujets, est mise à rude épreuve depuis peu, par la forte croissance démographique que connait cet espace si particulier, qu'est le département de Bouaké. Á cette croissance démographique, se joint désormais l'amenuisement des ressources foncières, qui apparait comme le corollaire de la démographie galopante de cet espace.

Le déplacement des aires culturales, qui caractérise les agricultures africaines s'avère fortement consommateur de terre. Á cette fin, la culture de l'igname qui a de fortes exigences pour ce qui est de la qualité des sols, se retrouve fortement incriminée pour son rôle dans l'épuisement des ressources foncières. Toutefois, avec l'apparition et la domestication de l'anacardier, les agriculteurs ont trouvé la parade idéale aux terres abandonnées en jachère, après la culture de l'igname.

La terre étant facteur de survie, les agriculteurs sont plus que conscients du fait que les vergers d'anacardier, ne peuvent de quelque manière que ce soit, suppléé les cultures vivrières, du moins pour ce qui est de leur rôle pour la subsistance des ruraux. De ce fait, ils appliquent une tactique aussi simple qu'efficace, adaptée à la situation foncière qui prévaut actuellement dans cet espace.

Dans l'établissement des plantations d'anacarde, les agriculteurs usent de malices. L'idée est de convertir les terres, ayant servi auparavant pour la culture de l'igname, et abandonnées à la jachère. Ces terres bien reposées sont revivifiées, puis parsemées de plants d'anacarde. La rusticité de cette plante qui est son atout majeur, fait qu'elle s'adapte avec aisance à ces terres revenues à la vie. Cette stratégie s'avère déterminante, dans la mesure où elle permet de gérer les ressources foncières, en limitant ainsi les conversions de terres vierges à la culture de l'anacardier. Cette disposition permet d'arroger les meilleures terres à l'igname, qui en plus d'être exigeante en qualité de sol, constitue la base de l'alimentation des ruraux du département de Bouaké. La figure 6 met en évidence la nature des terres consacrées à la culture de l'anacardier dans le département de Bouaké.

Figure 6 : Nature des terres converties à la culture d'anacarde dans le département de Bouaké

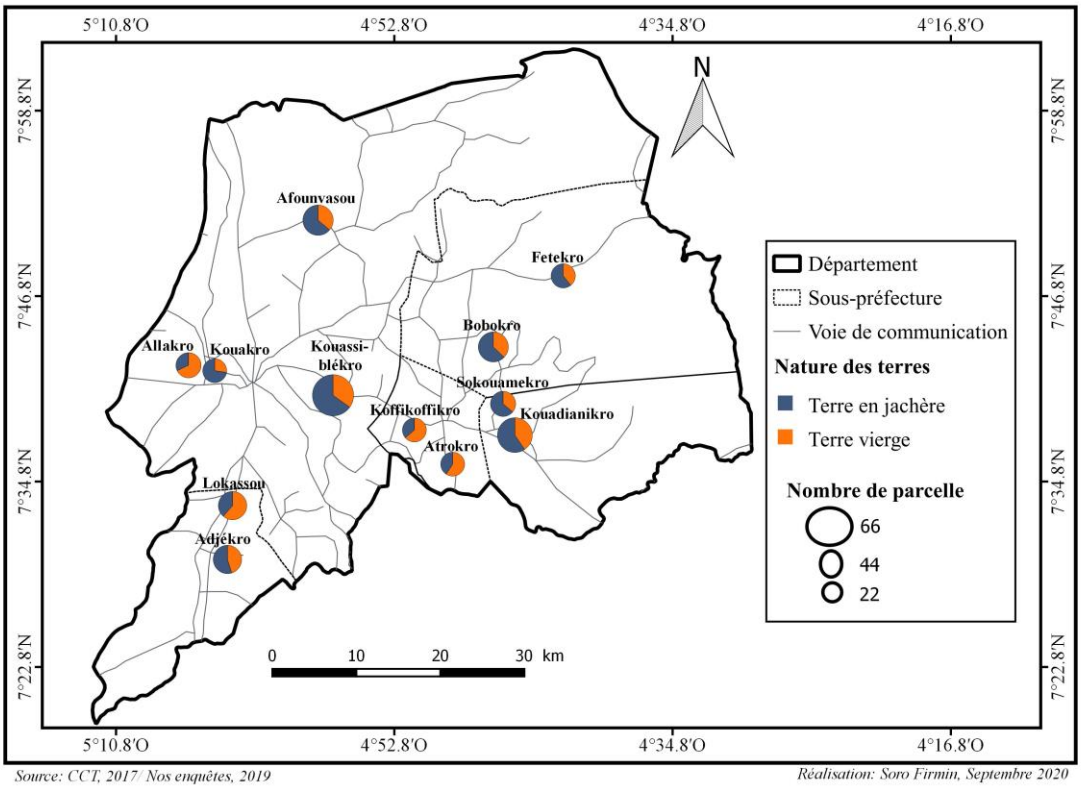

La figure ci-dessus laisse transparaître, la nature des terres consacrées à l'anacarde par les agriculteurs. De prime abord, les agriculteurs ont dans l'ensemble converti les terres en jachère à la culture d'anacarde. Seulement trois villages à savoir Lokassou, Allakro, Koffi-Koffikro sur les 12 enquêtés ont des terres vierges converties en anacardier supérieures aux terres en jachère. Il apparait très clairement dans l'usage des agriculteurs, un penchant en faveur des anciennes jachères. Ainsi, 56% ont converti les anciennes jachères en plantation d'anacardier. D'après les informations recueillies lors de nos enquêtes de terrain, les agriculteurs choisissent d'utiliser les anciennes jachères pour éviter de procéder à de nouvelles ouvertures, si cela n'est pas nécessaire.

Cette culture de l'anticipation dont font preuve les agriculteurs, s'inscrit dans un cadre de gestion des ressources à leurs dispositions. L'anacardier étant une culture qui immobilise le sol pendant plusieurs décennies, lui consacré l'essentiel de ses terres s'annonce suicidaire, surtout pour les individus ne disposant pas de réserve importante de terre.

En revanche, 44% d'agriculteurs ont procédé à des ouvertures, au détriment des jachères. Cette catégorie d'individus correspond aux personnes récemment gagnées par la culture de l'anacardier, telle que les enfants des chefs d'exploitation ou de ménage, qui négocient auprès de leurs ascendants, des portions de terre afin de se lancer dans la pratique de cette culture.

Loin d'être morose, l'analyse portée sur les terres consacrées à l'anacarde laisse percevoir, une forme de gestion des patrimoines fonciers. Les terres en jachère, ont ainsi été mises à contribution avec l'anacardier, offrant ainsi des perspectives aux agriculteurs.

2.3- L'impact des mutations socio- culturales induites par l'anacarde sur la sécurité alimentaire

2.3.1- Des cultures vivrières en ballotage dans le département de Bouaké

L'adoption de l'anacardier dans le département de Bouaké, a eu un effet plus que positif. Á la diversification des possibilités culturales des ruraux, s'est arrimée une amélioration des revenus générés par l'agriculture dans sa généralité. Cette plus-value enregistrée au niveau du revenu, n'a été possible qu'à travers des choix culturaux.

Le prix d'achat incitateur, n'a qu'incité les agriculteurs à manifester un intérêt poussé pour cette culture. L'engouement qui en a découlé, n'était que l'expression manifeste des ruraux, de tirer le meilleur parti de cette culture, qui apparaissait comme une innovation dans les terroirs.

L'anacardier étant une plante rustique, les agriculteurs n'ont eu besoin de réfléchir pendant longtemps, quant à la nature des terres à lui consacrer. Sa capacité à s'adapter et à se contenter des nutriments de son environnement direct, l'ont assez rapidement poussé au-devant de la scène, dans les paysages ruraux. Cela n'a été possible, qu'en faisant de la place à cette arboriculture fruitière, devenue dans un laps de temps, la culture phare du département de Bouaké. Ce rayonnement a de toute évidence, relégué au second plan les cultures vivrières, notamment les tubercules, qui assuraient l'essentiel des rentrées monétaires des ruraux, dans un passé récent. Jadis, les cultures vivrières et spécifiquement l'igname était le fleuron de l'activité de production dans le département de Bouaké. Naguère, ce status est très rapidement passé aux oubliettes. La faute à l'anacardier, sur lequel les agriculteurs misent gros dorénavant. Une observation attentive, couplée d'une analyse de la configuration du paysage rural, laisse entrevoir le délaissement progressif des cultures vivrières, qui fait en effet une part belle à la culture de l'anacardier, qui si l'on ne prend pas garde, mettra en péril la sécurité alimentaire dans cet espace.

La prééminence de l'anacardier dans les pratiques culturales, répond à des intérêts pécuniaires, mais aussi à sa faible exigence écologique, dont ne peut se prévaloir bon nombre de cultures, à l'instar de l'igname. La photo 1 ci-après met en exergue le procédé de constitution des vergers d'anacarde dans le département de Bouaké.

Photo 1 : Parcelle d'anacardier en devenir à Lokassou

Cliché : Soro Firmin, 2019

La photo 1 met en relief une plantation d'anacarde en préparatif. En effet, les agriculteurs après avoir procédé au défrichement de leur portion de terre, commence toujours par confectionner les buttes censées accueillir les ignames. La première année, après avoir confectionné les buttes, ils mettent en terre à la fois, et les semences d'igname, d'anacarde et de manioc. Cette association n'est pas casuelle. Les semences d'igname sont introduites au sommet des buttes, tandis que celles du manioc se mettent à la base des buttes d'igname. Quant aux semences d'anacarde, elles sont semées entre les buttes dédiées aux ignames.

Après avoir procédé à la récolte de l'igname la première année, seules les cultures du manioc et de l'anacarde occupent l'exploitation la seconde année. En fin de seconde année, le manioc est récolté de la parcelle. Ce qui permet de donner libre cours à la croissance de l'anacardier. Á partir de la troisième année donc, seule la culture de l'anacardier occupe la parcelle. Lorsque la troisième année est révolue, les prémices apparaissent. Ce procédé cultural qui consacre la terre à l'anacardier est une entrave à la sécurité alimentaire, en ce sens qu'il entraine une recherche perpétuelle de terres à consacrer aux cultures vivrières. Ce qui n'est pas viable, car le problème de terre se pose avec acuité. Aussi, les ventes de noix de cajou qui permettaient de combler, les éventuelles baisses de production des cultures vivrières, font face à une volatilité déconcertante des prix ces dernières années. L'ampleur du phénomène est mise en évidence par la figure 7.

Figure 7 : Occupation du sol du département de Bouaké en 2018

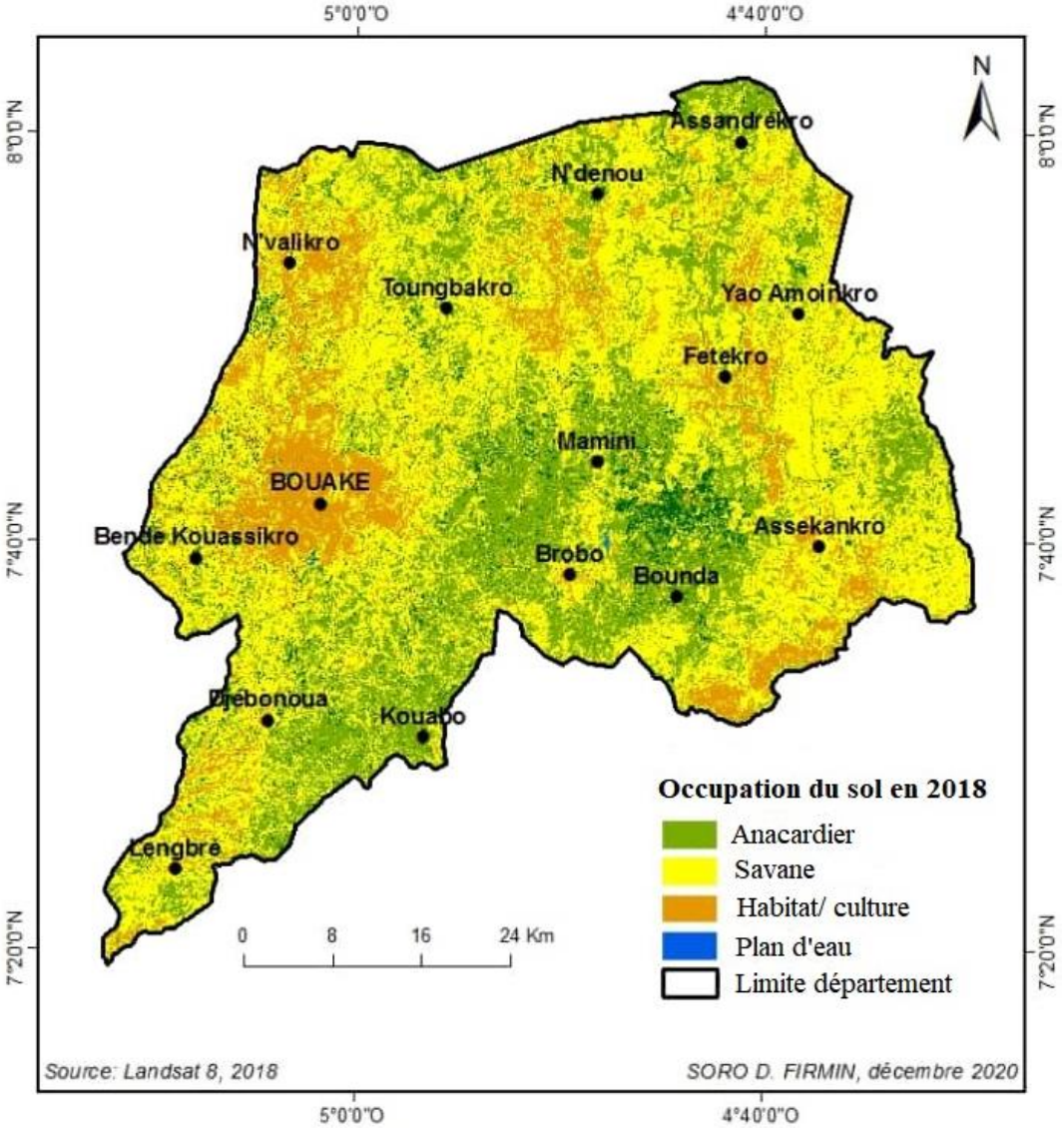

La lecture de la figure 7 permet de cerner l'occupation du sol du département de Bouaké en 2018. En 2018, tout le département est occupé par l'anacardier avec une superficie de 51 725 hectares soit 37,04 % de la superficie totale. La croissance spatiale de l'anacardier s'explique par le fait qu'il est une culture pérenne et rentable. Sur cette figure, nous observons une nette domination de la cajouculture sur les cultures vivrières. La superficie des cultures vivrières est de 26 302 hectares soit 19,84%. Cet engouement pour l'anacarde est dû aux conditions naturelles favorables au développement de l'anacardier, qui réussit sur des parcelles non propices aux cultures vivrières. Sa capacité à se contenter de sols de qualité relativement médiocre fait sa particularité. Cet essor de l'anacarde se fait au détriment des cultures vivrières.

2.3.2- Une économie de plantation qui impacte la sécurité alimentaire

Jusqu'à un passé pas si lointain (2002), la culture de l'anacardier n'était pas en vogue à Bouaké. La combinaison de facteurs divers, notamment un prix d'achat relativement élevé ont permis de hisser l'anacarde comme la culture leader, au détriment des cultures vivrières tant les statistiques relatives aux activités agricoles sont éloquentes. Le tableau 6 ci-après met en exergue les superficies culturales dans le département de Bouaké.

Tableau 6 : Les superficies culturales (en hectare) dans le département de Bouaké en 2018

Village	Effectif de base enquêté par village	Taille des exploitations				Total
		Anacarde	Igname	Manioc	Autre vivrier	
Afounvassou	36	99	18	12	5	134
Fetekro	23	81	17	8	3	109
Bobokro	35	105	27	15	7	154
Kouassiblékro	66	210	44	21	13	288
Sokouamékro	25	65	18	4	6	93
Koffi-Koffikro	22	63	8	5	6	82
Kouadianikro	47	135	19	10	3	167
Attrokro	22	73	14	9	5	101
Allakro	25	79	19	12	8	118
Kouakro	22	68	16	9	5	98
Lokassou	31	83	20	11	8	122
Adjekro	31	88	24	15	4	131
Total	385	1149	244	131	73	1597
Proportion (%)		72	15	8	5	100

Source : ANADER zone Bouaké, 2019

Le tableau 7 présente l'évolution des superficies des différentes spéculations, pratiquées par les agriculteurs. Un regard superficiel permet de faire la lumière sur les cultures pour lesquelles la dynamique est la plus flagrante. Ainsi, la superficie occupée par la culture de l'igname était de 244 hectares en 2018, soit 15% des superficies culturales. Par contre, les superficies consacrées à la culture de l'anacardier étaient de 1 149 hectares, soit 72% des terres cultivées en 2018. La culture de l'igname qui jadis représentait la principale source de revenu des agriculteurs, se voit dorénavant concurrencée, voire dépassée par les portions de terre affectées à l'anacardier. Cette posture des agriculteurs qui consistent à reléguer au second plan les cultures vivrières s'expliquent par les raisons pécuniaires. L'idée est d'assurer sa subsistance avec le vivrier, et consacrer son énergie à sa plantation d'anacarde qui fournit dorénavant l'essentiel des ressources.

La principale conséquence qui en découle, est une subsistance hypothéquée. Cela du fait des aléas climatiques qui compromettent les récoltes, ainsi qu'au prix d'achat de l'anacarde qui

est d'une volatilité déconcertante ces dernières années. L'ensemble formé par ce cocktail est à même de générer une crise alimentaire dans ce département si l'on n'y prend garde.

La figure 8 dresse l'état des lieux de la situation des cultures du département de Bouaké.

Figure 8 : Superficie culturale affectée aux principales cultures dans le département de Bouaké

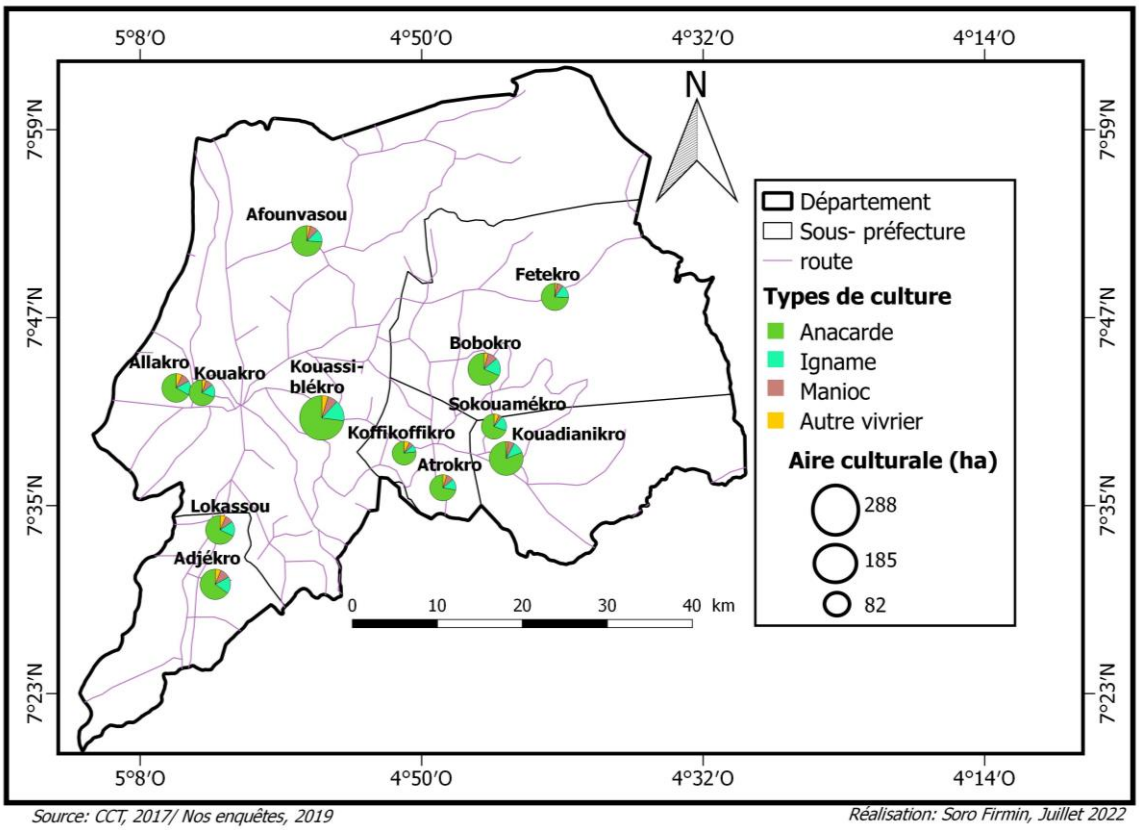

La figure 8 présente la situation de l'affectation des terres agricoles aux principales cultures, par les agriculteurs du département de Bouaké. De prime abord, il convient de noter que l'anacardier occupe une place centrale chez les agriculteurs quel que soit le village enquêté. Les cultures vivrières occupent de fine portion de terre vis-à-vis de l'anacardier. La situation est encore plus marquée au sud-est du département, avec les villages comme Kouadianikro et Fetekro, où l'anacardier occupe l'essentiel des terres agricoles. Parmi les cultures vivrières, l'igname est la plus cultivée, surtout à Kouassiblékro et à Adjékro (au sud du département).

La prééminence de l'anacardier dans les pratiques agricoles est la résultante de plusieurs facteurs. De par sa flexibilité, l'anacardier se développe sur une variété de sol. Cette aptitude a permis son adoption dans les terroirs des savanes ivoiriennes. Aussi, l'intérêt prononcé des firmes indiennes et Vietnamiennes pour la noix de cajou, ainsi que le prix d'achat relativement élevé ont conduit à l'engouement auquel l'on assiste. Cette expansion des superficies culturales en faveur de l'anacarde, est en passe de reléguer au second plan les cultures vivrières, qui assurent la subsistance des agriculteurs. Les portions de terre affectées à

ces cultures laissent entrevoir à l'horizon, une insécurité alimentaire si la tendance suit son cours.

3.Discussion

La Côte d'Ivoire a tiré de son passé colonial un certain nombre d'avantages, qui constituent aujourd'hui les fondements de son économie. Aux infrastructures, et aux cultures obligatoires d'alors (palmier à huile), se joint dorénavant une pléthore de cultures qui concourent à diversifier son économie. C'est le cas de l'anacardier qui a transfiguré les paysages ruraux du Centre et du Nord, qui avaient une économie essentiellement fondée sur les cultures vivrières. Le département de Bouaké qui fait partie intégrante du Centre de la Côte d'Ivoire a ainsi vu son économie bouleversée. Les mutations observées laissent planer le spectre d'une crise alimentaire si l'on n'y prend garde. L'étude révèle que l'essor que connait la noix de cajou s'explique par un choix de cultures pérennes rétrécie. Seuls 4% des enquêtés pratiquent à la fois la culture du teck et celle de l'anacarde. Ces résultats sont en partie corroborés par les écrits de Y.J.J. KOFFI (2017, p. 147). En effet, dans le cadre de son étude menée à l'échelle de la sous-préfecture de Brobo, sur la culture du teck, l'auteur laisse transparaître que seulement 23% des producteurs de Teck s'adonnent à d'autres activités.

L'étude révèle également que 89% d'agriculteurs pratiquent l'anacarde pour des raisons financières ; ce qui contribuent à son expansion. Ces résultats vont de pair avec ceux de Koffi Gnamien *et al*, (2016, p. 25). Ils notent que dans la région de Bondoukou, l'anacardier est essentiellement cultivé pour ses biens lucratifs. Pour ces auteurs, la culture de l'anacardier favorise une rentabilité financière pour les populations de Bondoukou. Nos résultats sont aussi superposables avec ceux de Konan Hyacinthe *et al* (2016, p. 27). Ils attestent que l'évolution de la culture de l'anacardier est encouragée par l'entrée sur le marché national des spéculateurs indiens. En effet, cette entrée indienne a entrainé des modifications sensibles dans la pratique culturale avec la hausse des prix de la noix de cajou. Après ces différentes lectures et les résultats de l'étude, il ressort que la hausse des prix de la noix est la principale source d'évolution de la culture de l'anacardier. Cette expansion offre également des perspectives pour l'insertion dans le tissu social des individus.

Les résultats de l'étude démontrent également que l'anacarde est un facteur du retour à la terre (12%). Cet indicateur est également étayé par F. AMANI et *al* (2021, p. 37) dans leur étude sur l'évolution spatial de l'anacardier dans la sous-préfecture de Languibonou (Centre de la Côte d'Ivoire). Pour ces auteurs, cette économie de plantation à favoriser la migration de retour à hauteur de 47%. Aussi, les mutations engendrées par cette arboriculture fruitière ont

favorisé la remise en culture des terres en jachères (56%). Ces terres d'une qualité relativement médiocre conviennent parfaitement à l'anacardier, contribuant ainsi à la gestion des terres dans le milieu rural. Cette étude est partiellement en harmonie avec les écrits de Y.J.J. KOFFI (2006, p. 190) dans le cadre de son étude sur l'anacardier dans le Zanzan. Pour l'auteur, les paysans choisissent les jachères très anciennes pour faire leur champ d'anacarde. A cet effet, plus de 70 % des vergers enregistrés sont sur des jachères de plus de 15 ans. Il poursuit en affirmant que ces terres bien reposées sont assez bénéfiques aux anacardiers, et que ce choix répond également aux besoins de la pratique des cultures intercalaires.

L'étude révèle également, que les mutations engendrées par l'essor de l'anacardier ont un impact sur la sécurité alimentaire. Á cet effet, les agriculteurs lui confèrent l'essentiel de leur ressource en terre en marginalisant petit à petit les cultures de subsistance, concourant ainsi à un risque alimentaire. Ce point de vu n'est pas partagé par A. KOFFI (2014, p. 23) pour qui, l'agriculture concourt au bien-être des producteurs sur de nombreux plans, dont la nutrition, la santé, l'épargne, le revenu.

Conclusion

Le département de Bouaké était jadis exempt de l'économie de plantation. L'adoption de l'anacardier comme culture à part entière dans les bourgs ruraux, a plus qu'été bénéfique pour les populations locales. L'engouement suscité par ce ligneux réside en partie, par le choix étroit de cultures pérennes qui s'impose aux agriculteurs, ainsi que par les perspectives offertes par cette plante en termes de revenus. Cet essor a toutefois généré des mutations tant au niveau social, avec les migrations de retour qui ont subi le diktat de l'anacardier, qu'au niveau cultural avec la remise en culture des terres en jachères parfaitement adaptées à l'anacardier. L'un des enjeux de cette mutation engendrée par cette arboriculture, se situe au niveau de la sécurité alimentaire. Les agriculteurs développent des plantations en marginalisant les cultures vivrières. Ce qui laisse planer l'ombre d'une insécurité alimentaire si l'on n'y prend pas garde, nonobstant l'utilisation des fonds issus de la traite de l'anacarde comme palliatif.

Références nibliographiques

AMANI Assie Felix, KOUAKOU DJaha Nimlan Josiana, KOFFI Yao Jean Julius, Brin Adou Kouabenan, 2021, « Évolution spatiale de l'anacardier et problèmes fonciers dans la sous-préfecture de Languibonou (centre de la côte d'ivoire) », in Géovision, Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, ISSN : 2707– 0395, pp. 23-36.

ANADER, 2018, Statistiques agricoles de l'anacarde à Bouaké, ANADER, Bouaké, Côte d'Ivoire, 4p.

BABO Alfred, 2002, *dynamique sociale et mutation dans le système de gestion du foncier en pays Baoulé,* thèse de doctorat, université Alassane Ouattara, Bouaké, pp. 44-51.

Koffi Armand, 2014, *les enjeux de l'agriculture intra et périurbaine à Abobo*, Mémoire de maîtrise de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, pp. 23- 37.

KOFFI Gnamien Jean-Claude, AFFESSION Adon Simon et NIAMKE Jean Louis, 2016, « Culture industrielle et insécurité alimentaire : Une analyse à partir de l'anacardier dans la région de Bondoukou (Côte d'Ivoire) », *In international Journal of Moder Engineering research (IJMER),* ISSN : 2249 6645, Iss. II, Vol.6, pp. 24-29.

KOFFI Yao Jean Julius, 2006, *Impact écologique et socio-économique de la culture de l'anacarde dans la région du zanzan (Nord-est de la Côte d'Ivoire),* Thèse de doctorat de Géographie, IGT, Université de Cocody, 480 p.

KOFFI Yao Jean Julius, 2017, « Le bois de teck dans la sous-préfecture de Brobo (centre de la côte d'ivoire), in Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro 2 Juin 2017, ISSN 2521-2125, pp. 125-142.

KONAN Kouamé Hyacinthe, DIOMANDE Gondo et KRA Kouadio Joseph, 2016, « Culture de l'anacarde et nouveau jeu des acteurs du conflit agriculteurs-éleveurs dans la Sous-préfecture de Sahouoau (Nord de la Côte d'Ivoire) », *In IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, e-ISSN : 2279-0837, p-ISSN : 2279-0845, Vol.21, Issue 11, Ver.5, pp. 24-32.

KONÉ Gérôme, 2002 : *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : exemple du village de Kouakro (Bouaké*), Mémoire de maîtrise de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 62 p.

LACROIX Éric, 2003, *Les anacardier, les noix de cajou et la filière anacarde à Bassila et au Bénin*, Allemagne, Hamburg, 75p.

MOUSTIER Paul, MOUNBELE Michel, HUAT Joël, 2004, « La gestion concertée et durable des filières maraichères urbaines », In *développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique Francophone*, Cirad, France, Montpellier, PP. 115-141.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), 2013, « Peuplement, marché et sécurité alimentaire », Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, pp.45- 52.

Auteurs

[1]Doctorant, Département de géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire, dotieha1989@gmail.com

[2]Doctorant, Département de géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire), namongoyeo725@gmail.com